



Saipol acheteur de cameline en interculture dès 2024 avec l'appui d'organismes collecteurs engagés

Grand-Couronne, le 8 février 2024 – Depuis 2019, Saipol a initié le développement des intercultures en France dans le but de répondre aux futurs besoins de carburants d'aviation durables (CAD ou SAF). En 2024, Saipol proposera une rémunération incitative pour les agriculteurs réalisant des semis de cameline en intercultures en lien avec des organismes collecteurs partenaires.

Un nouveau débouché rémunérateur pour les agriculteurs dès 2024

Afin d'accompagner la montée en puissance des cultures intermédiaires oléagineuses pour répondre aux futurs besoins en carburants d'aviation durables, et après plusieurs années d'expérimentation, Saipol initie le marché des intercultures oléagineuses en France en proposant dès 2024 un prix attractif pour les graines de cameline en interculture.

Concrètement, par l'intermédiaire des organismes collecteurs ciblés, les graines de cameline bénéficieront d'un prix minimum garanti ainsi que d'une "assurance récolte" si le cahier des charges est respecté. *« Le marché des carburants d'aviation durables issus d'intercultures est en train de se structurer et nous souhaitons faire de la France un leader de ce nouveau marché, en assurant un modèle gagnant-gagnant dans lequel la valeur des solutions décarbonées est redistribuée jusqu'aux agriculteurs pour les pratiques agricoles durables mises en œuvre »* indique Christophe Beaunoir, directeur général de Saipol.

En 2024, l'objectif est de préparer le terrain à une montée en puissance des volumes dès la récolte suivante. *« L'appui technique solide sur le terrain doit nous permettre de figer en grandeur nature le dispositif qui pourra ensuite être démultiplié dans de nouvelles régions et types de rotations dès 2025 ! Nous fixerons aussi un prix d'achat attractif avec les organismes collecteurs pour les volumes d'intercultures que nous souhaitons collecter sur leurs territoires »* indique Loïc Godnair, responsable développement des filières chez Saipol.

Un développement soutenu par les organismes collecteurs

Les graines de cameline en interculture devront être semées entre le 10 juin et le 10 juillet, et récoltées avec l'appui d'organismes collecteurs engagés. *« Comme toute nouvelle graine, la réussite de la cameline s'anticipe : côté agriculteur, l'enjeu est technique et porte principalement sur la bonne implantation au semis et les réglages pour la récolte ; et côté organismes collecteurs, elle nécessitera du triage dans des infrastructures spécifiques et du séchage »* indique Guillaume de la Forest, chef de projet cameline chez Saipol. *« Les résultats des cultures pilotes ont par exemple démontré l'importance de semer dans les 48h après la moisson du précédent. Par ailleurs, nous avons identifié que le précédent idéal est le pois car, en plus de se récolter tôt, il laisse un résidu d'azote suffisant pour la cameline et très peu de paille au sol pour une levée optimale. »*, complète-t-il.

Vers une montée en puissance des surfaces dès 2025

Saipol compte transformer jusqu'à 2 000 tonnes de graines d'intercultures dès 2024 puis multiplier par 5 les volumes transformés dès la récolte 2025. *« Dans notre démarche d'innovation continue en faveur des transitions agricole et énergétique, nous travaillons sur plusieurs espèces pour pouvoir nous adapter aux contextes agro-climatiques de chaque organisme collecteur, et assurer une bonne traçabilité de ces graines jusqu'à la production de carburants d'aviation durables. »*, insiste Loïc Godnair, responsable développement des filières chez Saipol.

L'expertise en durabilité développée par Saipol lui a permis de créer le marché des graines bas carbone (OleoZE) valorisées en énergies dès 2019 et l'amène aujourd'hui à prendre le leadership en Europe sur la transformation des intercultures pour les CAD. *« Si nous voulons être au rendez-vous des besoins de carburants d'aviation durables à l'horizon 2025-2030, il faut que dès cette année, les acteurs de l'amont agricole, semenciers, organismes collecteurs et agriculteurs anticipent la place dans les futures rotations pour une interculture oléagineuse récoltable dès octobre 2024 avant de passer à la vitesse supérieure ! »* conclut Christophe Beaunoir, directeur général de Saipol.

Contacts presse Saipol

Fabien Kay – responsable communication – fabien.kay@groupeavril.com – 0608355889

Anne-Sophie Lesage – chargée de communication amont agricole – anne-sophie.lesage@groupeavril.com
- 0677428637

A propos de Saipol

Saipol est un leader européen de la transformation des oléagineux (colza, tournesol, et graines d'intercultures) et développe des solutions à valeur ajoutée basées sur les huiles végétales alimentaires, les tourteaux riches en protéines, et les énergies renouvelables à faibles émissions de carbone.

Les marques et solutions de Saipol s'inscrivent dans une économie régénératrice : elles participent aux transitions énergétique (OleoVE, Diester, Oleo100) et alimentaire, et permettent de financer la transition agricole et le rôle de l'agriculture dans la séquestration du carbone (OleoZE).

Saipol emploie plus de 650 salariés en France et dispose de 5 sites industriels, dont 4 fonctionnent grâce à des énergies décarbonées.

En tant que filiale d'Avril, leader industriel et financier de la filière française des huiles et protéines végétales, Saipol contribue à développer des solutions végétales au service des transitions alimentaire, agricole et environnementale.

Ensemble, nous agissons pour Servir la Terre.

Pour en savoir plus : saipol.com | linkedin | X

ZOOM - DECARBONER LE SECTEUR AERONAUTIQUE

ReFuelEU Aviation en Europe

Le projet « ReFuelEU Aviation » mené par l'Union Européenne dans le cadre du paquet législatif « Fit for 55 », fixe les objectifs de réduction des émissions de GES de l'aviation, et encadre le développement de l'utilisation de carburants durables en remplacement d'une part de kérosène d'origine fossile au sein de l'Union. L'objectif est de réduire les émissions de gaz à effet de serre de l'UE d'au moins 55 % d'ici 2030.

En France, les compagnies aériennes doivent déjà incorporer 1 % de kérosène durable depuis le 1er janvier 2022.

Dans le règlement européen adopté fin 2023, à partir du 1^{er} janvier 2025, au départ des aéroports européens de plus de 800 000 passagers, les fournisseurs de carburants aéronautiques devront incorporer au minimum 2% de carburants durables, puis 6% en 2030, 20% en 2035 et jusqu'à 70% en 2050.

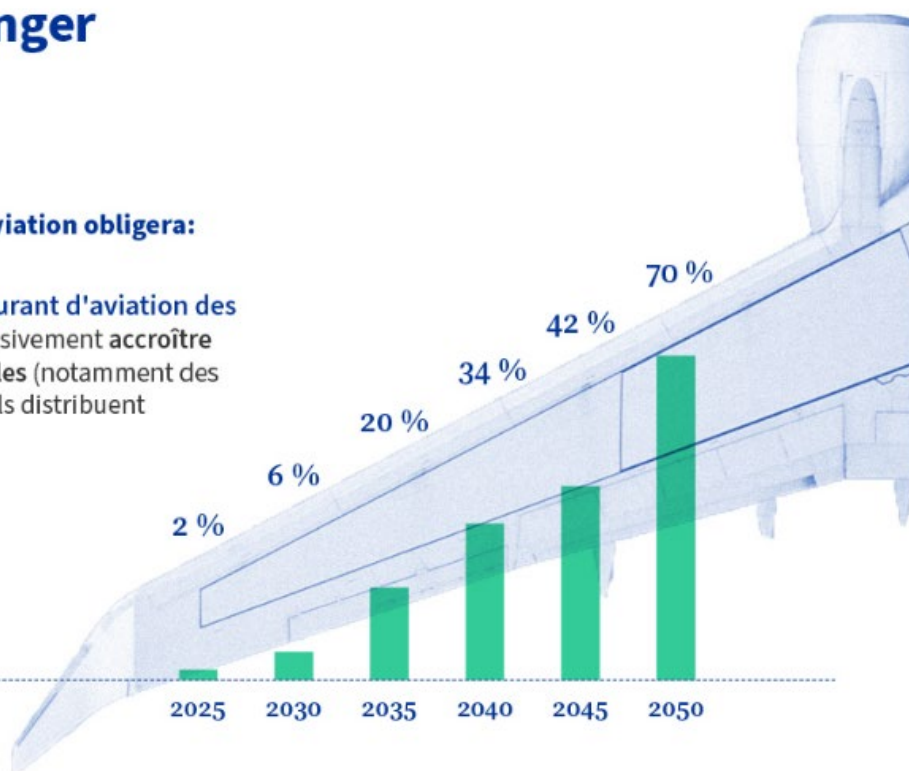
Ce qui va changer



Le règlement ReFuelEU Aviation obligera:

1. les fournisseurs de carburant d'aviation des aéroports de l'UE à progressivement accroître la part de carburants durables (notamment des carburants de synthèse) qu'ils distribuent

Part minimale de carburants durables d'aviation (en %)



Source : Union européenne, 2023.

Les carburants durables identifiés pour cette transition de l'aviation sont issus de la valorisation de la biomasse (biocarburant de 2^{ème} génération, biocarburants issus de cultures « avancées », biocarburants issus de déchets et de résidus...) ou produit par voie de synthèse (à partir d'hydrogène vert et de capture de CO₂).